

**1 - IDENTIFICATION**

Désignation commerciale :

**MÈCHE DE MINEUR**

Désignation chimique : non applicable, mélange

Société : **TITANOBEL**

Rue de l'industrie 21270 PONTAILLER SUR SAÔNE

Tél : 33.3.80.47.67.10 – Fax : 33.3.80.47.67.11

Ets : 21270 VONGES – Fax : 33 3.80.47.23.24

N° d'appel d'urgence : Tél : 33 3.80.47.23.23

N° d'appel d'urgence de l'organisme agréé (INRS) :

33.1.45.42.59.59 (ORFILA)

Adresse e-mail de la personne compétente et responsable de cette FDS :

emmanuel.martin@titanobel.com

Produits	N° d'attestation CE de type	Code UFI
MECHE DE MINEUR	0080.EXP.00.0052	460A-128M-P005-VHA1

Utilisation du produit : Mèche de sureté permettant la propagation d'une flamme avec régularité à une vitesse connue pour provoquer la mise à feu d'une charge explosive. (SU2a)

**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

- Danger de combustion, sans risque de détonation en masse

Classement au stockage de l'explosif dans son emballage de transport

Classement en division de risque 1.4 groupe de compatibilité S d'après l'arrêté du 20 avril 2007 modifié

Symbole de danger

E : Explosif

**DANGER**

Mentions de dangers

H204 : danger d'incendie ou de projection.

**3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

L'âme de poudre noire (d'une masse linéique d'environ **6 g/m**) est enveloppée par deux protections en tresse textile (coton), recouvertes d'une gaine isolante en polyéthylène de couleur marron.

Deux fils de marque, en coton, l'un de couleur blanche, l'autre jaune, sont placés dans l'âme en poudre noire de la mèche du mineur.

**4 - PREMIERS SECOURS****4.1 - Indications Générales**

Dans tous les cas, consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact de la poudre avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste.

**5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction :

Possibilité de noyage par grande quantité d'eau en cas de début d'incendie.

Protection des intervenants : appareils respiratoires isolants du fait de l'émission de gaz nocifs (monoxyde de carbone en particulier)

**6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 - Précautions individuelles**

En cas de non fonctionnement ou de fonctionnement incomplet, procéder au ramassage du reliquat de mèche avec la protection individuelle appropriée voir § 8

**6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas d'ouverture accidentelle de l'emballage, ne pas abandonner le produit répandu. Ne pas évacuer vers les dépôts d'ordures ou les égouts et vérifier que le produit est identifié sur le contenant.

**6.2 - Méthodes de nettoyage**

Procéder au ramassage dans un emballage préconisé par Titanobel (voir paragraphe 14) en respectant les mesures de sécurité liées à la manipulation et reporter l'identification du produit sur le nouvel emballage. Balayer soigneusement le sol.

En cas de difficulté particulière, prendre contact avec Titanobel.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 - Manipulation**

Mesures techniques et précautions : lors de ces opérations, tenir le produit à l'écart de la chaleur, des flammes et des étincelles, éviter tout choc et tout frottement. Il est strictement interdit de fumer et de disposer de feux nus.

Conseils d'utilisation : contact à éviter avec les matières incompatibles (voir § 10). Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2 - Stockage**

Mesures techniques : éliminer les emballages défectueux

Conditions de stockage : les emballages doivent être empilés de façon stable à l'abri des intempéries. Durée de conservation : à utiliser de préférence dans un délai de 3 ans après la date de fabrication.

Matières incompatibles : ne pas stocker avec les produits hors classe 1 ainsi qu'avec des produits de la classe 1 dont le groupe de compatibilité serait A ou L.

Matériaux d'emballage : le stockage s'effectuera dans les emballages préconisés par Titanobel (voir § 14).

7.3 - Utilisations particulières

Se conformer à la réglementation (voir paragraphe 15) et à la fiche technique du produit.

**8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1 - V. L. I. Sans objet

8.2 - V. L. E. P. RAS dans les conditions normales d'utilisation.

8.3 - Equipements de protection individuelle

- Protection du corps : vêtement de travail adaptés et des gants
- mesures d'hygiène spécifiques : ne pas manger ou boire avec des mains contaminées par la poudre noire

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique / forme

Ame de poudre noire (charge linéique : 4,5 à 6 g/m) enveloppée par deux protections en tresse textile (coton) recouvertes d'une gaine isolante et imperméable de couleur noire. L'âme de poudre noire contient en outre deux fils de marque, l'un de couleur jaune, l'autre de couleur blanche.

Couleur : gaine polyéthylène noire

odeur : inodore

Température spécifiques de changement d'état physique : > 120° C (en ce qui concerne la gaine en polyéthylène)

Point éclair : sans objet

- Température d'auto-inflammation par chauffage progressif : de la poudre noire contenue dans la mèche  
Epreuve SNPE 47 (FE/47/14/80/004) (GEMO FMD - 051 - A - 1) 351 ° C \*

- Durée de fonctionnement de la mèche de mineur

Epreuve CSE 1.45/ L5

à l'air libre env. 122 s/m  
sous bourrage env. 107 s/m

- Durée de fonctionnement sous eau (épreuve de durée de fonctionnement des mèches lentes imperméables)

Epreuve CSE 1.47/L7

Env. 106 m/s

Vivacité de la flamme

Epreuve CSE 1.47/L7 transmissions

6 / 6 essais

Résistance à la traction

Epreuve CSE 2.29/16 appliquée la mèche

Pas de rupture à 500 N

**10 - STABILITE REACTIVITE**

10.1 - Conditions à éviter

Feu, étincelles ou autres sources d'inflammation, influences mécaniques (par ex. choc, écrasement, heurt, frottement)  
Températures supérieures à 50° C, contact avec les substances énoncées au § 10.4.

10.2 - Stabilité :

Dans les conditions normales de stockage la mèche de mineur est stable chimiquement. Toutefois, en cas d'anomalie le produit devra être isolé et l'anomalie signalée immédiatement aux services techniques de Titanobel.

10.3 - Produits de décomposition dangereux :

En cas d'incendie et/ou de non respect de certaines prescriptions ci-dessous : possibilité de dégagement de monoxyde de carbone.

10.4 - Matières à éviter :

Eviter le contact avec les alcalis, amines, acides forts, métaux alcalins, cuivre, zinc et les lessives. Ne pas stocker avec des produits hors classe 1 ainsi qu'avec des produits de la classe 1 dont le groupe de compatibilité serait A ou L.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11.1 - Toxicité aiguë :

Produit non classé (c'est un objet).

11.2 - Voie d'exposition Ingestion, Inhalation, yeux et peau.

11.3 - Effets aigus / symptômes

Pour la Poudre noire :

- légèrement irritant pour les yeux, pour la peau et les voies respiratoires.

11.4 - Effets chroniques après exposition/ contact prolongé ou répété ou éruption / dermatite

**12 - INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES**

- Ne pas rejeter à l'égout, ni dans les milieux naturels.

**13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Déchets et résidus

Le produit ne doit pas être abandonné, il doit être recueilli pour être évacué selon les recommandations prescrites au paragraphe 6 puis, stocké avec surveillance selon les recommandations prescrites au paragraphe 7.

S'il s'agit d'une petite quantité, le produit récupéré peut être détruit après établissement d'une consigne particulière par l'exploitant, en le plaçant au contact de charges amorcées.

Pour des quantités notables : consulter le dépôt de distribution du fournisseur qui fera connaître les conditions de récupération.

Ne pas mélanger avec d'autres résidus incompatibles (voir paragraphe 10).

Dans tous les cas, se conformer à la réglementation en vigueur. En cas de difficulté, il est conseillé de prendre contact avec Titanobel.

Emballage souillé

Les emballages contaminés par des traces de produits seront soigneusement examinés pour vérifier qu'ils sont vides ; ils pourront soit être brûlés, meilleure technique actuelle (Cf. BREF-OFC), sur les lieux d'utilisation, en respectant les consignes de sécurité de l'établissement, soit être retournés à Titanobel suivant des conditions définies entre les deux parties pour être traités au sein des filières d'élimination.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Classement au transport en emballage homologué

Désignation officielle pour le transport : MECHE DE MINEUR (ou MECHE LENTE)

Voies terrestres RID et ADR

- N° ONU 0105 – division 1.4 S

Voies maritimes : code IMDG

- N° ONU 0105 – division 1.4 S

Voie aérienne : classement OACI/IATA

- N° ONU 0105 – division 1.4 S

Emballages homologués : - Caisse carton 4 G

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Symbole	E	Explosif
Mentions de dangers	H 204	Danger d'incendie ou de projection
Conseils de prudence	P 210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer
	P 250	Eviter les abrasions/les chocs/les frottements
	P 280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
	P370+P380	En cas d'incendie évacuer la zone
	P 372	risque d'explosion en cas d'incendie
	P 373	<b>Ne pas combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs</b>
	P 401	Stocker conformément à la réglementation
	P 501	Éliminer le contenu/emballage par incinération dans une installation conformément à la réglementation

Principaux textes législatifs et réglementaires français en vigueur à ce jour :

- le code de la défense modifié et arrêtés d'application
- le code de l'environnement (le stockage relève de la rubrique de la nomenclature ICPE 4220)
- le code du travail et notamment le décret n°2013-973
- Décret n° 92-1164 modifié du 22.10.1992 et ses arrêtés d'application
- Décret n° 87-231 et ses arrêtés d'application
- Arrêtés TMD en vigueur
- Le produit relève de la directive européenne 2014/28/UE
- En France, l'emploi de mèche est soumis à l'autorisation du préfet; elle ne peut concerner que les utilisations suivantes :
  - La mise à feu d'un détonateur utilisé en dehors d'un trou de mine
  - Le pétardage de blocs,
  - L'amorçage de mines chargées à la poudre noire.

Cette énumération qui n'est pas exhaustive ne dispense en aucun cas l'utilisateur de prendre en compte la totalité des textes officiels auxquels son activité est soumise.

**16 - AUTRES INFORMATIONS / AVERTISSEMENT**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont fondés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

En particulier, ces produits ne doivent être manipulés que par des personnes ayant connaissance des explosifs conformément aux règlements et aux règles de l'art habituelles ; ils sont destinés à être utilisés comme explosifs d'abattage des roches dans les mines, carrières et travaux publics. Pour toute autre utilisation ou usage particulier, Titanobel dégage sa responsabilité.

Il appartient à l'utilisateur sous sa propre responsabilité :

- d'élaborer les mesures de sécurité concernant tous les cas de mise en œuvre de ces produits en tenant compte notamment des données de la présente fiche,
- de répercuter à tous les utilisateurs et manipulateurs les données de sécurité appropriées et les mises en garde concernant les risques mentionnés dans toute documentation afférente à l'utilisation de ces produits.
- de s'assurer que les personnes qui vont manipuler et/ou utiliser le produit sont formées à son utilisation et à sa manipulation

Cette énumération ne doit être en aucun cas considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer que d'autres obligations ne lui sont pas imposées par des réglementations autres que celles citées et notamment celles susceptibles de régir son activité propre, concernant la détention et la manipulation des explosifs pour lesquelles il est seul responsable.

Les services techniques de Titanobel sont à la disposition des utilisateurs pour apporter, dans la mesure du possible et de leurs connaissances, assistance en la matière.

Nota : les modifications vis-à-vis de la version antérieure sont **en caractères bleus, gras**